Bordereau attestant l'exactitude des informations - CHARTRES - 2801 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 18/09/2025 - B2025/007653 - 2022 B 00832 - 915 389 894 - ABBOU PRIMEUR

Certifié
Authentique et
Conforme à l'original

(1) BILAN SIMPLIFIÉ — N° 2033-A-SD 20

GREFFE
18 SEP. 2025
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHARTRES

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise ABBOU PRIMEUR
Adresse de l'entreprise 59 RUE DE RIEUVILLE 28100 DREUX
SIREN 915389894
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 12

Exercice N clos le 31/12/2024

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028		030	
	Immobilisations financières * (1)		040		042	
		Total I (5)	044		048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052	
	STOCKS Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres* (3)	072	460	074	460
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	1 029	086	1 029
	Charges constatées d'avance*		092		094	
		Total II	096	1 489	098	1 489
		Total général (I + II)	110	1 489	112	1 489

PASSIF

			Exercice N 1	NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	1 000
	Écarts de réévaluation		124	
	Réserve légale		126	100
	Réserves réglementées*		130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132	4 742
	Report à nouveau		134	
	Résultat de l'exercice		136	(4 353)
	Provisions réglementées		140	
		Total I	142	1 489
	Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N 169)		172	
	Produits constatés d'avance		174	
		Total III	176	
		Total général (I + II + III)	180	1 489

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d' un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD 20

Désignation de l'entreprise ABBOU PRIMEUR — Néant []*

Exercice N clos le 31 12 2015

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises*				210	152 887
Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	209	4	214
	services*		215		218
			217		
Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)				222	
Production immobilisée*				224	
Subventions d'exploitation reçues				226	
Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors T V A. (I)				232	152 887

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	150 584
Variation de stock (marchandises)*			236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	1 917
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	
Autres charges externes* (dont crédit bail - mobilier ... - immobilier ...)			242	4 739
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)			244	
Rémunérations du personnel*			250	
Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	
Dotations aux amortissements*			254	
Dotations aux provisions			256	
Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	
Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)			264	157 240
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(4 353)
Produits financiers (III)	280	Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)	290	Charges exceptionnelles (VI)	300	
Impôts sur les bénéfices* (VII)			306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)			310	(4 353)

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit comptable col 2 — 312 — 314 — 4 353

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non deductibles*	316		
Amortissements excédentaires (art 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		
Provisions non déductibles*	322		
Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324		
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU-TE (44 octies et octies A)	987	342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989		
ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindecies)	138		
Dont divers — ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	350	
Dont divers — Créance due au report en arrière du déficit			346		
Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)			655		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfices col 1 Déficit col 2	352	354	4 353
Déficits — Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356		
Déficits — Déficits antérieurs reportables *. dont imputés sur le résultat			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfices col 1 Déficit col 2	370	372	4 353

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

Désignation de l'entreprise ABBOU PRIMEUR — Néant [X] *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
Immobilisations financières		480	482	484	486	
TOTAL		490	492	494	496	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
TOTAL		570	572	574	576

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1 | 2 | 3 | 4 | 5

6 | 7 | 8 | 9 | 10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements* ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme* ⑤	Long terme 19% ⑥	Long terme 15% ou 16% ⑦	Long terme 0% ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

N° 2033-D-SD 20

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : ABBOU PRIMEUR — Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		600		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		630		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	4 353
Total des déficits restant à reporter	870	4 353

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports) 800 ☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agree	388	
Montant de la TVA collectée	374	8 409
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	8 869
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

(5) CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE : DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

N° 2033-E-SD 20

Exercice ouvert le : 01012024 et clos le : 31122024 Durée en nombre de mois 12 Néant ☐ *

I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	108	152 887
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL I	144	152 887
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	150 584
Variation de stocks (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	1 917
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	4 739
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs). T I P P	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	157 240
III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	(4 353)
IV - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)	117	(4 353)

Si vous êtes assujetis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE-SD).

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020	X					
Chiffre d'affaires de référence CVAE						022	152 887
Période de référence	024	du	01012024	160	au		31122024
Date de cessation						186	

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs		
Effectifs moyens du personnel *	376	0
dont apprentis	657	0
dont handicapés	651	0
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	0

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146,148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT-SD

1er EXEMPLAIRE-DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

ABBOU PRIMEUR

SAS au capital de 1 000 €
59 rue de Rieuville, 28100 DREUX
SIRET : 915 389 894 00014 - NAF : 4781Z

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

L'an deux mille vingt-cinq
Le 01 septembre à 17 heures

Les associés de la SAS ABBOU PRIMEUR, société par action simplifiée au capital de 1000 €, dont le siège social est situé au 59 rue de Rieuville, 28100 DREUX, se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions régies par les articles L223-1 et suivants du Code du commerce ainsi que par les statuts de ladite société.

La séance est ouverte sous la présidence de **M. ABBOU Amar,** président, associé.

Sont présents :

M. ABBOU Amar, président propriétaire de cinquante parts d'actions, ci	50
M. EL HITACH Amar, actionnaire propriétaire de cinquante parts d'actions, ci	50
TOTAL DES PARTS REPRESENTEES **CENT parts d'actions,** composant le capital social, ci	**100**

Le président constate que, tous les associés étant présents, l'assemblée peut en conséquence délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- le rapport sur l'activité de la Société et sur les comptes de **l'exercice clos le 31 décembre 2024,** et de la gérance,
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et les annexes clos **le 31 décembre 2024,**
- les documents concernant les questions qui seront discutées.

ORDRE DU JOUR

- la décision collective de nomination du gérant
- les statuts de la société
- le rapport de gestion de la gérance
- l'examen et l'approbation des comptes de l'exercice
- quitus à la gérance
- affectation du résultat
- les textes de résolutions proposées au vote de l'Assemblée
- questions diverses

Le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre les débats.

Le président met successivement aux voix les résolutions suivantes de l'ordre du jour :

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés donne acte à la gérance de ce que les dispositions légales concernant la communication des comptes et des documents sociaux ont bien été observées et notamment la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé ladite assemblée de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 approuve les comptes tels qu'ils sont présentés par la gérance ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport, lesdits comptes faisant apparaître pour ledit exercice un résultat en déficit de - 4353 € (quatre mille trois cents cinquante-trois euros) qui sera affecté au compte « report à nouveau » de l'exercice suivant.

« report à nouveau » : - 4353 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés confirme que la gérance de la **SAS ABBOU PRIMEUR** a été confiée à **Monsieur ABBOU Amar**, détenteur de 50 parts d'actions de ladite SAS pour une durée illimitée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution

L'inventaire du stock des marchandises (NEANT) est confié à **M. ABBOU Amar**, gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés donne quitus entier à la gérance de **M. ABBOU Amar** pour l'accomplissement de sa mission concernant l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés donne tous pouvoirs à **M. ABBOU Amar** pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés approuve les conventions visées L223-19 du code des commerces telles qu'elles lui ont été présentées dans le rapport de gérance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant inscrite à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 19 heures.

En conclusion de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par tous les associés de la Société.

Fait à DREUX, le 01 septembre 2025

M. ABBOU Amar, président

M. EL HITACH Amar, actionnaire